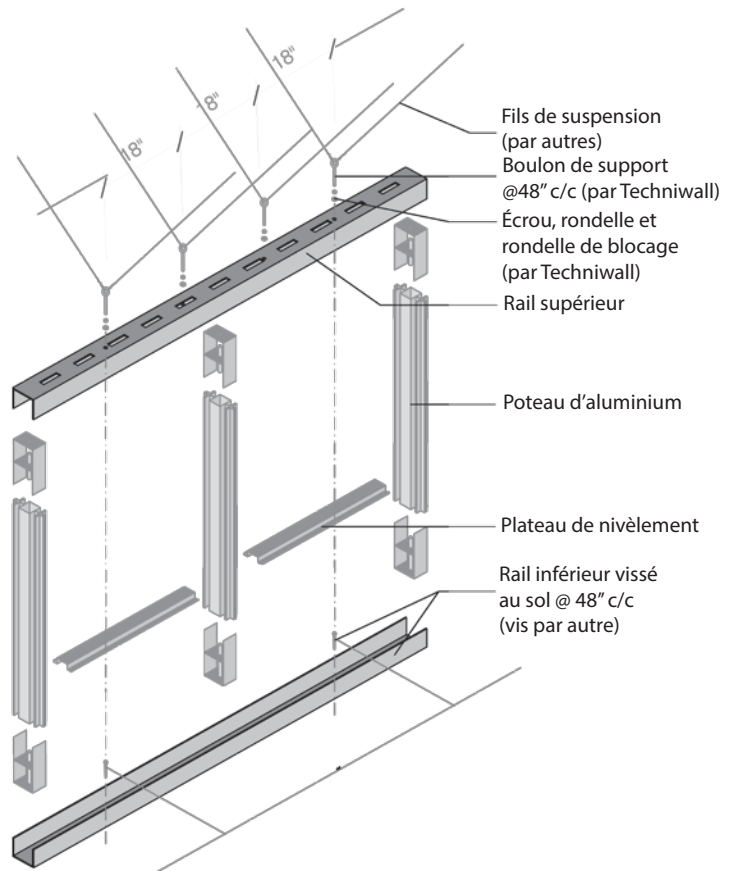


TECHNI WALL^{MC}



Résistance sismique

En 2010, le Code national du bâtiment du Canada a haussé les exigences au niveau de la résistance sismique. Lorsque c'est nécessaire il est possible d'équiper nos systèmes d'un dispositif de fixation spécialement conçu et testé pour résister aux mouvements de sol. Ce mode de fixation a été approuvé par l'organisme responsable Los Angeles Department of Building and Safety.



T200 avec le dispositif de résistance sismique